

Image not found or type unknown



A-t-il le droit de ramener sa maitresse sous mon toit?

Par **Bonnet valerie**, le **10/08/2009** à **15:42**

Bonjour, mon ex concubin qui vit sous le même toit que mes enfants et moi a-t-il le droit de faire venir sa nouvelle compagne pour y vivre même si je m'y oppose?

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **20:00**

bonsoir, s'il est colocataire, votre ex-concubin, père de vos enfants est également chez lui, l'idéal c'est que [fluo]le bail soit à votre seul nom [/fluo]et que monsieur se loge ailleurs, pour ça il vous faut saisir le juge aux affaires familiales, pas besoin d'avocat, courage à vous, bonne soirée